



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Menace de fermeture de l'EREA de Villeneuve-sur-Lot

Question écrite n° 8651

Texte de la question

Mme Annick Cousin alerte M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la menace de fermeture de l'établissement régional d'enseignement adapté Marie-Claude Leriche de Villeneuve-sur-Lot, plus grande ville de la circonscription de Mme la députée. Cette structure existante depuis l'après-guerre se retrouve aujourd'hui menacée de fermeture pour des considérations budgétaires. Elle propose un accueil spécifique pour des élèves possédant des troubles divers, parfois autistiques, nécessitant une attention particulière qu'un collège classique ne saurait offrir. L'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Villeneuve-sur-Lot dispose d'un climat agréable permettant une opportunité d'insertion pour les élèves au-delà de la scolarité. Les professeurs peuvent par exemple apprendre aux élèves à nager, à faire du vélo, à comprendre leur positionnement et place dans la société. La fermeture cet établissement n'offrirait que deux solutions d'orientation dans la région pour les familles : une Segpa déjà surchargée dans un collège classique, beaucoup moins adaptée, ou un établissement privé donc payant. Parallèlement, l'équipe pédagogique devrait être réorientée vers des établissements d'enseignement général, alors même que ces enseignants ont une formation approfondie et une expérience certaine acquise auprès de ce public spécifique. De nombreuses familles se retrouveraient ainsi démunies et plusieurs dizaines d'élèves se retrouveraient au milieu d'autres élèves dans un collège classique. Mme la députée se fait la porte-parole de ses administrés, inquiets du désengagement de l'État et la fermeture croissante de services publics sur leur territoire. Elle lui demande s'il peut s'engager à ce que l'EREA de Villeneuve-sur-Lot, seul établissement public spécialisé de sa circonscription, ne se retrouve pas contraint de fermer, laissant des dizaines de familles désemparées.

Texte de la réponse

L'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Marie-Claude Leriche de Villeneuve-sur-Lot ne ferme pas, il se transforme. Un travail a été engagé par le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Lot-et-Garonne depuis novembre 2022 avec le proviseur de l'EREA ainsi que la principale du collège de Crochepierre de Villeneuve-sur-Lot et son adjointe directrice de la SEGPA, la direction régionale académique à la formation professionnelle initiale, continue et l'apprentissage (DRAFPIIC) et les corps d'inspection. Afin de consolider les emplois de professeurs des écoles de l'EREA, il a été convenu de le transformer progressivement en LEA (lycée d'enseignement adapté). Pour cela, une microentreprise, une 3e prépa-métier adaptée, le dédoublement des places en CAP Assistant technique en milieu familial et collectif (ATMFC) et une nouvelle formation avec la mention complémentaire « aide à domicile » sont actés. Ce projet permettra d'atteindre un effectif de 100 élèves au sein du LEA et de gagner en cohérence au niveau de l'offre de formation sur ce secteur. Comme le collège et l'EREA sont situés à proximité et qu'ils disposent tous les deux d'une SEGPA collège, il a été décidé de manière consensuelle de ne garder qu'une SEGPA au collège de Crochepierre. Ainsi, à la rentrée 2022, le recrutement en 6e SEGPA a été fait uniquement au sein du collège, les autres classes continuant leur scolarité au sein de l'EREA et du collège. À la rentrée 2023, la mention complémentaire a ouvert. À la rentrée 2024, tous les élèves de 3e SEGPA seront accueillis au collège et la 3e prépa-métier ouvrira au sein de l'EREA LEA. Le dédoublement de la première année de CAP ATMFC sera

également effectif, ainsi que la 2ème année en 2025.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Cousin](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8651

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5075

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9942